

First Session Forty-second Parliament, 2015-16-17

Proceedings of the Standing Senate Committee on

# NATIONAL SECURITY AND DEFENCE

Chair:

The Honourable DANIEL LANG

Monday, March 6, 2017 (in camera) Monday, March 27, 2017 (in camera) Monday, April 3, 2017

Issue No. 13

Fourteenth, fifteenth and sixteenth meetings:

Study on issues related to the Defence Policy Review presently being undertaken by the government

*Twelfth meeting:* 

Examine and report on Canada's national security and defence policies, practices, circumstances and capabilities

Second meeting (final):

Bill S-233, An Act to amend the Customs Act and the Immigration and Refugee Protection Act (presentation and reporting requirements)

WITNESSES:

(See back cover)

Première session de la quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017

Délibérations du Comité sénatorial permanent de la

# SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA DÉFENSE

Président :

L'honorable DANIEL LANG

Le lundi 6 mars 2017 (à huis clos) Le lundi 27 mars 2017 (à huis clos) Le lundi 3 avril 2017

Fascicule nº 13

Quatorzième, quinzième et seizième réunions :

Étude sur les questions relatives à l'Examen de la politique de défense entrepris actuellement par le gouvernement

Douzième réunion:

Étudier afin d'en faire rapport, les politiques, les pratiques, les circonstances et les capacités du Canada en matière de sécurité nationale et de défense

Deuxième réunion (dernière):

Projet de loi S-233, Loi modifiant la Loi sur les douanes et la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (obligation de présentation et de déclaration)

TÉMOINS :

(Voir à l'endos)

# STANDING SENATE COMMITTEE ON NATIONAL SECURITY AND DEFENCE

The Honourable Daniel Lang, Chair

The Honourable Mobina S.B. Jaffer, *Deputy Chair* 

The Honourable Senators:

Beyak Lankin, P.C.
Boniface McPhedran
Carignan, P.C. Moncion
Dagenais Saint-Germain
\* Harder, P.C.
(or Bellemare) \* Smith
(or Martin)

\*Ex officio members

(Quorum 4)

Kenny

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the order of the Senate of December 7, 2016, membership of the committee was amended as follows:

White

The Honourable Senator Carignan, P.C. replaced the Honourable Senator Runciman (*April 3, 2017*).

The Honourable Senator Runciman replaced the Honourable Senator Carignan, P.C. (March 31, 2017).

The Honourable Senator Dagenais replaced the Honourable Senator Smith (*March 29, 2017*).

The Honourable Senator Smith replaced the Honourable Senator Dagenais (*March 22, 2017*).

The Honourable Senator Moncion was added to the membership (*March 10. 2017*).

The Honourable Senator Meredith was removed from the membership of the committee, substitution pending (*March 10, 2017*).

The Honourable Senator Carignan, P.C. replaced the Honourable Senator Tkachuk (*February 13, 2017*).

The Honourable Senator Dagenais replaced the Honourable Senator Smith (February 13, 2017).

# COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE LA SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA DÉFENSE

Président : L'honorable Daniel Lang

Vice-présidente: L'honorable Mobina S.B. Jaffer

e

Les honorables sénateurs :

Beyak Lankin, C.P.
Boniface McPhedran
Carignan, C.P. Moncion
Dagenais Saint-Germain
Harder, C.P. \* Smith
(ou Bellemare) (ou Martin)

(ou Bellemare) (ou Marti Kenny White

\* Membres d'office

Publié par le Sénat du Canada

Disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 décembre 2016, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Carignan, C.P. a remplacé l'honorable sénateur Runciman (*le 3 avril 2017*).

L'honorable sénateur Runciman a remplacé l'honorable sénateur Carignan, C.P. (le 31 mars 2017).

L'honorable sénateur Dagenais a remplacé l'honorable sénateur Smith (le 29 mars 2017).

L'honorable sénateur Smith a remplacé l'honorable sénateur Dagenais (le 22 mars 2017).

L'honorable sénatrice Moncion a été ajoutée à la liste des membres du comité (le 10 mars 2017).

L'honorable sénateur Meredith a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (le 10 mars 2017).

L'honorable sénateur Carignan, C.P. a remplacé l'honorable sénateur Tkachuk (le 13 février 2017).

L'honorable sénateur Dagenais a remplacé l'honorable sénateur Smith (le 13 février 2017).

# MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, March 6, 2017 (31)

[English]

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met in camera this day at 1:02 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Daniel Lang, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Beyak, Boniface, Dagenais, Jaffer, Kenny, Lang, Lankin, P.C., McPhedran, Meredith and White (10).

In attendance: Marcus Pistor, Analyst and Christine Ivory, Chief, International Affairs, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on April 21, 2016, the committee continued its study on issues related to the Defence Policy Review presently being undertaken by the government. (For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 4.)

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft report.

At 2:50 p.m., the committee suspended.

At 2:55 p.m., the committee resumed.

It was agreed that:

If the Senate adopts a motion to refer a study on issues relating to creating a defined, professional and consistent system for veterans as they leave the Canadian Armed Forces to this committee, that this order of reference be delegated to the Subcommittee on Veterans Affairs.

At 5:14 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

La greffière intérimaire du comité,

Barbara Reynolds

Acting Clerk of the Committee

OTTAWA, Monday, March 27, 2017 (32)

[English]

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met in camera this day at 1 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Daniel Lang, presiding.

#### PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le lundi 6 mars 2017 (31)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui à 13 h 2, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable sénateur Daniel Lang (président).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Beyak, Boniface, Dagenais, Jaffer, Kenny, Lang, Lankin, C.P., McPhedran, Meredith et White (10).

Également présents: Marcus Pistor, analyste, et Christine Ivory, chef, Affaires internationales, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 21 avril 2016, le comité poursuit son étude sur les questions relatives à l'Examen de la politique de défense entrepris actuellement par le gouvernement. (Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule nº 4 des délibérations du comité.)

Conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité examine l'ébauche d'un rapport.

À 14 h 50, la séance est suspendue.

À 14 h 55, la séance reprend.

Il est convenu que:

Si le Sénat adopte une motion visant à renvoyer au comité l'étude sur les questions relatives à la création d'un système professionnel, cohérent et défini pour les anciens combattants qui quittent les Forces armées canadiennes, que l'ordre de renvoi en question soit délégué au Sous-comité des anciens combattants.

À 17 h 14, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le lundi 27 mars 2017 (32)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit à huis clos aujourd'hui à 13 heures, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable sénateur Daniel Lang (président).

Members of the committee present: The Honourable Senators Beyak, Jaffer, Kenny, Lang, Lankin, P.C., McPhedran, Moncion, Saint-Germain, Smith and White (10).

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, April 21, 2016, the committee continued its Study on issues related to the Defence Policy Review presently being undertaken by the government. (For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 4.)

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft report.

At 3:11 p.m., the committee suspended.

At 3:24 p.m., the committee, pursuant to rule 12-16(1)(d), continued to consider a draft agenda (future business).

At 4:34 p.m., the committee suspended.

At 4:35 p.m., the committee resumed in public.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, January 26, 2016, the committee continued its study on Canada's national security and defence policies, practices, circumstances and capabilities. (For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.)

It was agreed that the following special study budget application relating to the committee's study of Canada's national security and defence policies, practices, circumstances and capabilities, for the fiscal year ending March 31, 2018, be approved for submission to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration:

#### GENERAL EXPENSES

ACTIVITY 1: East Coast (Nova Scotia and New Brunswick)

New Brunswick)
TOTAL

\$ 98,430 **98,430** 

At 4:37 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Monday, April 3, 2017 (33)

[English]

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 1:02 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Daniel Lang, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Beyak, Boniface, Dagenais, Jaffer, Kenny, Lang, McPhedran, Moncion, Runciman, Saint-Germain and White (11). Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Beyak, Jaffer, Kenny, Lang, Lankin, C.P., McPhedran, Moncion, Saint-Germain, Smith et White (10).

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 21 avril 2016, le comité poursuit son étude sur les questions relatives à l'Examen de la politique de défense entrepris actuellement par le gouvernement. (Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule nº 4 des délibérations du comité.)

Conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité examine l'ébauche d'un rapport.

À 15 h 11, la séance est suspendue.

À 15 h 24, conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité poursuit l'étude d'un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

À 16 h 34, la séance est suspendue.

À 16 h 35, la séance publique reprend.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 26 janvier 2016, le comité poursuit son étude sur les politiques, les pratiques, les circonstances et les capacités du Canada en matière de sécurité nationale et de défense. (Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule nº 1 des délibérations du comité.)

Il est convenu que la demande de budget d'étude spéciale suivante sur les politiques, les pratiques, les circonstances et les capacités du Canada en matière de sécurité nationale et de défense, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, soit approuvée en vue d'être soumise à l'examen du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration :

### DÉPENSES GÉNÉRALES

ACTIVITÉ 1 : Côte Est (Nouvelle-Écosse et

Nouveau-Brunswick)
TOTAL

98 430 \$ 98 430 \$

À 16 h 37, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ* :

OTTAWA, le lundi 3 avril 2017 (33)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui à 13 h 2, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable sénateur Daniel Lang (président).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Beyak, Boniface, Dagenais, Jaffer, Kenny, Lang, McPhedran, Moncion, Runciman, Saint-Germain et White (11). Other senator present: The Honourable Senator Mitchell (1).

In attendance: Marcus Pistor, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, February 1, 2017, the committee continued its consideration of Bill S-233, An Act to amend the Customs Act and the Immigration and Refugee Protection Act (presentation and reporting requirements). (For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 12.)

### WITNESSES:

Canada Border Services Agency:

Madona Radi, Director, Program and Policy Management.

Royal Canadian Mounted Police:

Superintendent Jamie Solesme, Officer in Charge, Federal Coordination Center, Canada-United States, Federal Policing Special Services.

The chair made a statement.

Ms. Radi and Superintendent Solesme answered questions.

At 1:24 p.m., it was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-233, An Act to amend the Customs Act and the Immigration and Refugee Protection Act (presentation and reporting requirements).

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, stand postponed.

The chair asked whether clause 2 shall carry.

The Honourable Senator Runciman moved that Bill S-233 be amended in clause 2,

- (a) on page 1, by replacing lines 11 to 22 with the following:
  - "(a) a person who enters Canadian waters, including the inland waters, or the airspace over Canada on board a conveyance directly from outside Canada and then leaves Canada on board the conveyance, as long as the person was continuously on board that conveyance while in Canada and
    - (i) in the case of a conveyance other than an aircraft, the conveyance did not anchor, moor or make contact with another conveyance while in Canadian waters, including the inland waters, or
    - (ii) in the case of an aircraft, the conveyance did not land while in Canada; and

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Mitchell (1).

Également présent : Marcus Pistor, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 1<sup>er</sup> février 2017, le comité poursuit son étude du projet de loi S-233, Loi modifiant la Loi sur les douanes et la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (obligation de présentation et de déclaration). (Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule nº 12 des délibérations du comité.)

### TÉMOINS :

Agence des services frontaliers du Canada:

Madona Radi, directrice, Gestion des programmes et des politiques.

Gendarmerie royale du Canada:

Surintendant Jamie Solesme, officier responsable, Centre fédéral de coordination, Canada-États-Unis, Services spéciaux de la Police fédérale.

Le président ouvre la séance.

Mme Radi et le surintendant Solesme répondent aux questions.

À 13 h 24, il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi S-233, Loi modifiant la Loi sur les douanes et la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (obligation de présentation et de déclaration).

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu de reporter l'étude de l'article 1, qui contient le titre abrégé.

Le président demande si l'article 2 est adopté.

L'honorable sénateur Runciman propose que le projet de loi S-233 soit modifié à l'article 2 :

- a) à la page 1, par substitution, aux lignes 12 à 23, de ce qui suit :
  - « a) les personnes qui, à bord d'un moyen de transport, entrent, directement depuis l'extérieur du Canada, dans les eaux canadiennes, y compris les eaux internes, ou dans l'espace aérien du Canada et qui quittent ensuite le Canada à bord de ce moyen de transport, tant qu'elles sont demeurées à bord du moyen de transport alors qu'il se trouvait au Canada et que
    - (i) s'agissant d'un moyen de transport autre qu'un aéronef, celui-ci n'a ni amarré, ni mouillé l'ancre, ni établi de contact avec un autre moyen de transport, alors qu'il se trouvait dans les eaux canadiennes, y compris les eaux internes,
    - (ii) s'agissant d'un aéronef, celui-ci n'a pas atterri alors qu'il se trouvait au Canada;

- (b) a person who leaves Canadian waters, including the inland waters, or the airspace over Canada on board a conveyance and then re-enters Canada on board the conveyance, as long as the person was continuously on board that conveyance while outside Canada and
  - (i) in the case of a conveyance other than an aircraft, the conveyance did not anchor, moor or make contact with another conveyance while outside Canada, or
  - (ii) in the case of an aircraft, the conveyance did not land while outside Canada."; and
- (b) on page 2, by deleting lines 1 to 16.

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was adopted.

It was agreed that clause 2, as amended, carry.

The chair asked whether clause 3 shall carry.

The Honourable Senator Runciman moved that Bill S-233 be amended in clause 3,

- (a) on page 2, by replacing lines 22 to 43 with the following:
  - "(a) that enters Canadian waters, including the inland waters, or the airspace over Canada directly from outside Canada and then leaves Canada, as long as
    - (i) in the case of a conveyance other than an aircraft, the conveyance did not anchor, moor or make contact with another conveyance while in Canadian waters, including the inland waters, or
    - (ii) in the case of an aircraft, the conveyance did not land while in Canada; or
  - (b) that leaves Canadian waters, including the inland waters, or the airspace over Canada and then re-enters Canada, as long as
    - (i) in the case of a conveyance other than an aircraft, the conveyance did not anchor, moor or make contact with another conveyance while outside Canada, or
    - (ii) in the case of an aircraft, the conveyance did not land while outside Canada."; and
- (b) on page 3, by deleting lines 1 to 4.

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was adopted.

It was agreed that clause 3, as amended, carry.

The chair asked whether clause 4 shall carry.

- b) les personnes qui, à bord d'un moyen de transport, quittent les eaux canadiennes, y compris les eaux internes, ou l'espace aérien du Canada, et qui entrent ensuite à nouveau au Canada à bord de ce moyen de transport, tant qu'elles sont demeurées à bord du moyen de transport alors qu'il se trouvait à l'extérieur du Canada et que :
  - (i) s'agissant d'un moyen de transport autre qu'un aéronef, celui-ci n'a ni amarré, ni mouillé l'ancre, ni établi de contact avec un autre moyen de transport, alors qu'il se trouvait à l'extérieur du Canada,
  - (ii) s'agissant d'un aéronef, celui-ci n'a pas atterri alors qu'il se trouvait à l'extérieur du Canada. »;
- b) à la page 2, par suppression des lignes 1 à 16.

Après débat, la motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu d'adopter l'article 2 modifié.

Le président demande si l'article 3 est adopté.

L'honorable sénateur Runciman propose que le projet de loi S-233 soit modifié à l'article 3 :

- a) à la page 2, par substitution, aux lignes 23 à 43, de ce qui suit :
  - « a) entre, directement depuis l'extérieur du Canada, dans les eaux canadiennes, y compris les eaux internes, ou dans l'espace aérien du Canada et quitte ensuite le Canada, tant que :
    - (i) s'agissant d'un moyen de transport autre qu'un aéronef, celui-ci n'a ni amarré, ni mouillé l'ancre, ni établi de contact avec un autre moyen de transport, alors qu'il se trouvait dans les eaux canadiennes, y compris les eaux internes,
    - (ii) s'agissant d'un aéronef, celui-ci n'a pas atterri alors qu'il se trouvait au Canada;
  - b) quitte les eaux canadiennes, y compris les eaux internes, ou l'espace aérien du Canada, et entre ensuite à nouveau au Canada, tant que :
    - (i) s'agissant d'un moyen de transport autre qu'un aéronef, celui-ci n'a ni amarré, ni mouillé l'ancre, ni établi de contact avec un autre moyen de transport, alors qu'il se trouvait à l'extérieur du Canada,
    - (ii) s'agissant d'un aéronef, celui-ci n'a pas atterri alors qu'il se trouvait à l'extérieur du Canada. »;
- b) à la page 3, par suppression des lignes 1 à 5.

Après débat, la motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu d'adopter l'article 3 modifié.

Le président demande si l'article 4 est adopté.

The Honourable Senator Runciman moved that Bill S-233 be amended in clause 4, on page 3,

(a) by replacing line 14 with the following:

"tion 11(5) or 12(5); or"; and

**(b)** by replacing lines 17 and 18 with the following:

"and 12(5) and prescribing the circumstances under which a conveyance or a class thereof".

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was adopted.

It was agreed that clause 4, as amended, carry.

The chair asked whether clause 5 shall carry.

The Honourable Senator Runciman moved that Bill S-233 be amended in clause 5, on page 3,

(a) by replacing line 20 with the following:

"5(1)Subsection 18(1) of the Immigration and;" and

(b) by adding the following after line 27:

# "(2) Section 18 of the Act is amended by adding the following after subsection (2):

"(3) Even though a person seeking to enter Canada is not, in accordance with regulations made under subsection 26(2), required to appear for an examination, an officer may require the person to do so.".

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was adopted.

It was agreed that clause 5, as amended, carry.

It was agreed that clause 6 carry.

The chair asked whether clause 7 shall carry.

The Honourable Senator Runciman moved that Bill S-233 be amended in clause 7, on page 4,

(a) by replacing line 6 with the following:

# "95(1) to (2) of the Customs Act are replaced"; and

- (b) by replacing lines 8 to 37 with the following:
- "95(1) Subject to subsection (1.1) and regulations made under paragraph (2)(a), all goods that are exported shall be reported at any prescribed time and place and in any prescribed manner.
- (1.1) Subject to regulations made under paragraphs (2)(c) and (d), subsection (1) does not apply in respect of goods on board a conveyance

L'honorable sénateur Runciman propose que le projet de loi S-233 soit modifié à l'article 4, à la page 3 :

- a) par substitution, à la ligne 16, de ce qui suit :
  - « malgré les paragraphes 11(5) ou 12(5) »;
- b) par substitution, à la ligne 18 à 23, de ce qui suit :

« autre moyen de transport » pour l'application des paragraphes 11(5) et 12(5) ainsi que prévoir les circonstances dans lesquelles un moyen de transport ou une catégorie de moyens de transport établit un tel contact. ».

Après débat, la motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu d'adopter l'article 4 modifié.

Le président demande si l'article 5 est adopté.

L'honorable sénateur Runciman propose que le projet de loi S-233 soit modifié à l'article 5, à la page 3 :

- a) par substitution, à la ligne 24, de ce qui suit :
  - « 5 (1) Le paragraphe 18(1) de la Loi sur l'immigra- »
- b) par adjonction, après la ligne 30, de ce qui suit :
- « (2) L'article 18 de la même loi est modifié par adjonction, après le paragraphe (2), de ce qui suit :
  - (3) L'agent peut exiger de la personne qui cherche à entrer au Canada et qui n'est pas tenue, conformément aux règlements pris en vertu du paragraphe 26(2), de se soumettre au contrôle, qu'elle s'y soumette. ».

Après débat, la motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu d'adopter l'article 5 modifié.

Il est convenu d'adopter l'article 6.

Le président demande si l'article 7 est adopté.

L'honorable sénateur Runciman propose que le projet de loi S-233 soit modifié à l'article 7, à la page 4 :

- a) par substitution, à la ligne 6, de ce qui suit :
  - « en vigueur, les paragraphes 95(1) à (2) de la »;
- b) par substitution, aux lignes 9 à 36, de ce qui suit :
- « 95 (1) Sous réserve du paragraphe (1.1) et des règlements pris en vertu de l'alinéa (2)a), toutes les marchandises exportées doivent être déclarées selon les modalités réglementaires de temps, de lieu et de forme.
- (1.1) Sous réserve des règlements pris en vertu des alinéas (2)c) et d), le paragraphe (1) ne s'applique pas aux marchandises se trouvant à bord d'un moyen de transport qui :

- (a) that enters Canadian waters, including inland waters, or the airspace over Canada directly from outside Canada and then leaves Canada, as long as
  - (i) in the case of a conveyance other than an aircraft, the conveyance did not anchor, moor or make contact with another conveyance while in Canadian waters, including the inland waters, or
  - (ii) in the case of an aircraft, the conveyance did not land while in Canada: or
- (b) that leaves Canadian waters, including the inland waters or the airspace over Canada and then re-enters Canada, as long as
  - (i) in the case of a conveyance other than an aircraft, the conveyance did not anchor, moor or make contact with another conveyance while outside Canada, or
  - (ii) in the case of an aircraft, the conveyance did not land while outside Canada.
- (1.2) However, an officer may require that goods that are exempted under subsection (1.1) or regulations made under paragraph (2)(a) be reported under subsection (1).
  - (2) The Governor in Council may make regulations
    - (a) prescribing the classes of goods that are exempted from the requirements of subsection (1) and the circumstances in which any of those classes of goods are not so exempted;
    - (b) prescribing the classes of persons who are required to report goods under subsection (1) and the circumstances in which they are so required;
    - (c) prescribing the circumstances in which goods, or classes of goods, on board a conveyance, or a class of conveyance, are required to be reported despite subsection (1.1); and
    - (d) defining the expression 'make contact with another conveyance' for the purposes of subsection (1.1) and prescribing the circumstances in which a conveyance or class of conveyances makes contact with another conveyance.".

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was adopted.

It was agreed that clause 7, as amended, carry.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, carry.

- a) entre, directement depuis l'extérieur du Canada, dans les eaux canadiennes, y compris les eaux internes, ou dans l'espace aérien du Canada et quitte ensuite le Canada, tant que :
  - (i) s'agissant d'un moyen de transport autre qu'un aéronef, celui-ci n'a ni amarré, ni mouillé l'ancre, ni établi de contact avec un autre moyen de transport, alors qu'il se trouvait dans les eaux canadiennes, y compris les eaux internes,
  - (ii) s'agissant d'un aéronef, celui-ci n'a pas atterri alors qu'il se trouvait au Canada;
- b) quitte les eaux canadiennes, y compris les eaux internes, ou l'espace aérien du Canada, et entre ensuite à nouveau au Canada, tant que,
  - (i) s'agissant d'un moyen de transport autre qu'un aéronef, celui-ci n'a ni amarré, ni mouillé l'ancre, ni établi de contact avec un autre moyen de transport, alors qu'il se trouvait à l'extérieur du Canada.
  - (ii) s'agissant d'un aéronef, celui-ci n'a pas atterri alors qu'il se trouvait à l'extérieur du Canada.
- (1.2) Toutefois, l'agent peut exiger que des marchandises soient déclarées en application du paragraphe (1), même si celles-ci sont exemptées au titre du paragraphe (1.1) ou des règlements pris en vertu de l'alinéa (2)a).
  - (2) Le gouverneur en conseil peut, par règlement :
    - a) désigner les catégories de marchandises qui sont exemptées des exigences du paragraphe (1) et déterminer les circonstances dans lesquelles certaines de ces catégories ne sont pas exemptées;
    - b) désigner les catégories de personnes qui sont tenues de déclarer des marchandises en application du paragraphe (1) et prévoir les circonstances dans lesquelles elles sont tenues de le faire;
    - c) prévoir les circonstances dans lesquelles des marchandises ou des catégories de marchandises qui se trouvent à bord de moyens de transport, ou de catégories de ceux-ci, doivent être déclarées malgré le paragraphe (1.1);
    - d) définir l'expression « établir un contact avec un autre moyen de transport » pour l'application du paragraphe (1.1) ainsi que prévoir les circonstances dans lesquelles un moyen de transport ou une catégorie de moyens de transport établit un tel contact. ».

Après débat, la motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu d'adopter l'article 7 modifié.

Il est convenu d'adopter l'article 1, qui contient le titre abrégé.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that bill, as amended, carry.

It was agreed that the chair report the bill, as amended, to the

At 3:42 p.m., the committee suspended.

At 3:52 p.m., the committee, pursuant to rule 12-16(1)(d), resumed in camera for the consideration of a draft report.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, April 21, 2016, the committee continued its study on issues related to the Defence Policy Review presently being undertaken by the government. (For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 4.)

At 5:25 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi modifié.

Il est convenu que le président fasse rapport du projet de loi modifié au Sénat.

À 15 h 42, la séance est suspendue.

À 15 h 52, conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité poursuit à huis clos pour l'examen d'une ébauche de rapport.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 21 avril 2016, le comité poursuit son étude sur les questions relatives à l'Examen de la politique de défense entrepris actuellement par le gouvernement. (Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 4 des délibérations du comité.)

À 17 h 25, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ* :

Le greffier du comité, Adam Thompson Clerk of the Committee

### **EVIDENCE**

OTTAWA, Monday, April 3, 2017

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 1:02 p.m. to give clause-by-clause consideration to Bill S-233, An Act to amend the Customs Act and the Immigration and Refugee Protection Act (presentation and reporting requirements).

**Senator Daniel Lang** (*Chair*) in the chair.

[English]

The Chair: Welcome to the Standing Senate Committee on National Security and Defence for Monday, April 3, 2017. My name is Dan Lang, senator for Yukon. On my immediate left is the clerk of the committee, Adam Thompson. I would now like to go around the table and ask each member to introduce themselves, starting with the deputy chair.

**Senator Jaffer:** My name is Mobina Jaffer, and I'm a senator from British Columbia. Welcome.

Senator Kenny: Colin Kenny, Ontario.

Senator Runciman: Senator Bob Runciman, Ontario.

Senator Mitchell: Grant Mitchell, Alberta.

[Translation]

Senator Dagenais: Jean-Guy Dagenais, from Quebec. Senator Moncion: Lucie Moncion, from Ontario.

[English]

Senator McPhedran: Marilou McPhedran, Manitoba.

[Translation]

Senator Saint-Germain: Raymonde Saint-Germain, from Quebec.

[English]

Senator White: Vern White, Ontario.

Senator Boniface: Gwen Boniface, Ontario.

Senator Beyak: Lynn Beyak, Ontario.

**The Chair:** I would like to begin by outlining the business for today.

Today we are meeting to give clause-by-clause consideration to Bill S-233, An Act to amend the Customs Act and the Immigration and Refugee Protection Act (presentation and reporting requirements). This is a private member's bill, which the committee considered on Wednesday, February 8, 2017.

Colleagues, the sponsor of this bill is Senator Runciman of Ontario, who is here with us today to present the bill. I'm very pleased to say that we have witnesses from the Canada Border

### **TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le lundi 3 avril 2017

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 13 h 2, pour l'étude article par article du projet de loi S-233, Loi modifiant la Loi sur les douanes et la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (obligation de présentation et de déclaration).

Le sénateur Daniel Lang (président) occupe le fauteuil.

[Traduction]

Le président: Bienvenue au Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense en ce lundi 3 avril 2017. Je m'appelle Dan Lang et je suis un sénateur du Yukon. J'ai à ma gauche le greffier du comité, Adam Thompson. Je vais faire un tour de table pour laisser mes collègues se présenter à tour de rôle, en commençant par la vice-présidente.

La sénatrice Jaffer : Je m'appelle Mobina Jaffer et suis une sénatrice de Colombie-Britannique. Bienvenue.

Le sénateur Kenny: Colin Kenny, de l'Ontario.

Le sénateur Runciman : Sénateur Bob Runciman, de l'Ontario.

Le sénateur Mitchell : Grant Mitchell, de l'Alberta.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Jean-Guy Dagenais, du Québec. La sénatrice Moncion : Lucie Moncion, de l'Ontario.

[Traduction]

La sénatrice McPhedran: Marilou McPhedran, du Manitoba.

[Français]

La sénatrice Saint-Germain: Raymonde Saint-Germain, du Québec.

[Traduction]

Le sénateur White: Vern White, de l'Ontario.

La sénatrice Boniface : Gwen Boniface, de l'Ontario.

La sénatrice Beyak: Lynn Beyak, de l'Ontario.

Le président : Je voudrais commencer par préciser ce que nous allons faire aujourd'hui.

Nous nous réunissons pour l'étude article par article du projet de loi S-233, Loi modifiant la Loi sur les douanes et la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (obligation de présentation et de déclaration). C'est un projet de loi d'initiative parlementaire sur lequel s'est penché notre comité le mercredi 8 février 2017.

Chers collègues, le parrain du projet de loi est le sénateur Runciman, de l'Ontario, qui est parmi nous aujourd'hui pour le présenter. Je suis heureux de dire que nous accueillons également Services Agency, Ms. Radi, and from the Royal Canadian Mounted Police, Ms. Solesme. Welcome, and I understand you're here for the technical aspects of the bill.

Before we get into clause by clause, I would ask the sponsor to make some brief remarks and maybe answer any further questions. Following consideration of clause by clause, and if everything goes well and the bill moves out of committee, we will go in camera to consider our Defence Policy Review report.

Colleagues, let's start with Senator Runciman.

**Senator Runciman:** Thank you, chair and committee members. For those of you who were present when we presented the bill, following that presentation we were contacted by government officials who felt that there were a number of other amendments required to be approved by cabinet, which has since occurred.

They simplify the bill. Upon review, they provide consistency and reporting requirements for goods and persons, for both direct travel and loop movements. They ensure that the residual authority for the Canada Border Services Agency officers is similar under both the Customs Act and the Immigration and Refugee Protection Act.

For clarification of direct travel, the current rule is if you're going from one place to another but you cross routes say at the Canadian border there was really no requirement. However, with loop travel, you could be in difficulty going in and out of the States.

As I mentioned at the original presentation to the committee, it has become quite a significant concern in the Thousand Islands area where it's difficult to distinguish where the border lies. A few years ago an American fisherman who was drift-fishing off of Rockport in the Thousand Islands was arrested, had his boat seized and was fined \$1,000. He hadn't anchored, moored or tied up to another vessel.

The intent of my bringing forward this legislation was to have our rules, regulations and policies line up with those currently in existence in the United States. Americans coming into Canadian waters are currently under different rules, if you will, than Canadians entering into American waters and returning.

That was the end result, a significant one from my perspective with respect to this legislation.

**The Chair:** Senator Kenny, did you want to say something because you had some questions.

des témoins de l'Agence des services frontaliers du Canada, Mme Radi, et de la Gendarmerie royale du Canada, Mme Solesme. Bienvenue à toutes les deux. Si j'ai bien compris, vous êtes ici pour les aspects techniques du projet de loi.

Avant de passer à l'étude article par article, je voudrais demander au parrain de faire quelques brèves remarques et, peut-être, de répondre à toutes questions qui seraient posées. Après l'étude article par article, si tout se déroule comme il faut et que le projet de loi n'est plus du ressort du comité, nous passerons à huis clos pour nous pencher sur notre rapport sur l'Examen de la politique de défense.

Chers collègues, commençons par le sénateur Runciman.

Le sénateur Runciman: Merci, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du comité. Certains d'entre vous étaient présents quand nous avons présenté le projet de loi. Or, à la suite de cette présentation, les cadres du gouvernement se sont adressés à nous parce qu'ils estimaient qu'un certain nombre d'autres amendements devaient être soumis à l'approbation du Cabinet. Nous avons procédé à ces amendements depuis.

Ils simplifient le projet de loi. Après examen, ils assurent l'uniformité et les exigences de rapport pour les biens et les personnes, tant pour les déplacements directs qu'en boucle. Ils donnent à l'Agence des services frontaliers du Canada le même pouvoir résiduaire en vertu de la Loi sur les douanes et de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Laissez-moi clarifier ce qui est considéré comme un déplacement direct. La règle actuelle s'applique si l'on va d'un point à un autre, sans exigence particulière si les routes se croisent, mettons, à la frontière canadienne. Toutefois, pour les déplacements en boucle, vous pourriez avoir des difficultés à entrer aux États-Unis et à en sortir.

Comme je l'ai dit lorsque j'ai d'abord comparu devant le comité, c'est devenu une préoccupation majeure dans les Mille-Îles où il est difficile de savoir où exactement se trouve la frontière. Il y a quelques années, un pêcheur américain qui pêchait au filet dérivant au large de Rockport, dans les Mille-Îles, a été arrêté; son bateau a été saisi et il s'est vu imposer une amende de 1 000 \$. Or, il n'avait pas mouillé l'ancre, ne s'était pas amarré à quai ni mis en contact avec un autre navire.

Si j'ai proposé le projet de loi, c'était pour aligner nos règles, réglementation et politiques avec celles en vigueur aux États-Unis. Les Américains qui s'aventurent dans les eaux canadiennes sont actuellement sujets à des règles différentes, disons, de celles qui s'appliquent aux Canadiens entrant dans les eaux américaines et en revenant.

Tel a été le résultat final, un résultat appréciable selon moi en ce qui concerne ce projet de loi.

Le président : Sénateur Kenny, voulez-vous intervenir? Vous aviez des questions.

**Senator Kenny:** I had some general questions of our witnesses at the end of the table. I didn't have any questions for Senator Runciman.

The Chair: With the indulgence of the committee, we have a number of amendments that have been brought forward. Senator Runciman, before we distribute the amendments, could you perhaps tell us the essence of what occurred since we last dealt with the bill to where we are now?

Senator Kenny: You should also read them into the record, chair.

The Chair: Go ahead.

**Senator Runciman:** As I indicated, there has been extensive work with the government, with officials for the Canada Border Services Agency. They've gone through the cabinet process and upon receipt also worked with the Office of the Law Clerk of the Senate to refine the language modestly. That's what the committee has in front of it today.

**The Chair:** Senator Kenny, I'm going to move to you again. Do you have a specific question of the witnesses or do you want to deal with the amendments as we go clause by clause?

**Senator Kenny:** Whatever is most convenient, chair. Either way.

The Chair: Senator Moncion has a question before we proceed.

**Senator Moncion:** The first comment I'm going to make is the fact that the French version doesn't say the same thing as the English version. If you just start with in English, you read "a person" and in French you read, "les personnes." Are we talking about one individual?

That's what we're talking about in English, and in French we're talking about many people.

**The Chair:** Senator, could we save that question for the witnesses once we have the amendment read into the record?

Could you move the first amendment, Senator Runciman?

**Senator Runciman:** I'm just wondering if you're going to go through this section by section starting with the short title, in the normal process. Then I'll move the amendment.

**The Chair:** Colleagues, we are having a bit of a problem with getting copies ready for the purposes of the clause by clause. We need a few minutes.

In order to make best use of our time, Senator Kenny, you could raise a couple of issues with the witnesses.

**Senator Kenny:** My first question is for CBSA. I'm curious to know in how many locations in the Thousand Islands area people can report to customs by telephone.

Le sénateur Kenny: J'avais plusieurs questions d'ordre général pour les témoins au bout de la table. Je n'en avais pas pour le sénateur Runciman.

Le président: Si le comité le permet, nous avons une série d'amendements qui ont été proposés. Sénateur Runciman, avant que nous distribuions les amendements, pourriez-vous peut-être résumer ce qui s'est passé entre le moment où nous nous sommes penchés sur le projet de loi et maintenant?

Le sénateur Kenny: Vous devriez aussi lire les amendements, pour que ce soit officiel, monsieur le président.

Le président : Allez-y.

Le sénateur Runciman: Comme je l'ai dit, nous avons beaucoup collaboré avec le gouvernement, avec les cadres de l'Agence des services frontaliers du Canada. Ils se sont soumis au processus d'approbation par le Cabinet et, au sortir, ont de plus travaillé avec le Bureau du légiste du Sénat, afin de peaufiner un peu le libellé. Le comité a sous les yeux le résultat de ce travail.

Le président : Sénateur Kenny, je vais vous donner à nouveau la parole. Avez-vous une question précise à poser aux témoins ou voulez-vous aborder les amendements quand nous procéderons à l'étude article par article?

Le sénateur Kenny: Peu m'importe. Ce qui sera le plus pratique.

Le président : Sénatrice Moncion, vous aviez une question?

La sénatrice Moncion: La première remarque que je ferais porte sur la version française, qui ne dit pas la même chose que la version anglaise. Prenez l'anglais. Il indique: « a person », alors que, en français, on a « les personnes ». S'agit-il d'un individu?

C'est ce dont il s'agit en anglais, alors qu'en français, on parle de plusieurs personnes.

Le président : Sénateur, pourrions-nous conserver cette question pour les témoins une fois que l'amendement aura été lu aux fins du compte rendu?

Pourriez-vous proposer l'adoption du premier amendement, sénateur Runciman?

Le sénateur Runciman: Je me demande tout simplement si vous allez passer à travers cette section et les différentes parties et présenter le titre abrégé comme on fait d'habitude. Ensuite je vais proposer l'amendement.

Le président : Chers collègues, on a eu des problèmes à obtenir des exemplaires afin de passer à l'étude article par article. Cela va prendre quelques minutes.

Afin de faire bon usage de notre temps, sénateur Kenny, pourriez-vous soulever quelques questions auprès des témoins?

Le sénateur Kenny: Ma première question s'adresse à la représentante de l'Agence des services frontaliers du Canada. J'aimerais savoir dans combien d'endroits aux Mille-Îles les gens peuvent faire rapport aux douanes par téléphone.

Madona Radi, Director, Program and Policy Management, Canada Border Services Agency: Unfortunately, I don't have the number of locations in the Thousand Islands. I have the travel volume but not the specific information.

**Senator Kenny:** Can you give me an approximate number?

Ms. Radi: I honestly don't have the number. I can look into it and get back to you.

Senator Kenny: I'd appreciate that.

Could you describe for the committee's benefit how it works when someone is crossing and taking advantage of a phone?

Ms. Radi: What kind of phone do you mean?

Senator Kenny: A telephone.

**Ms. Radi:** Do you mean a telephone at the reporting designation centre?

Senator Kenny: Yes.

**Ms. Radi:** It depends. For small boaters right now we have a policy in place that simplifies the reporting. They don't need to go to a designated reporting site to call the telephone reporting centre.

Actually from the water, from their cellphone, they can contact the telephone reporting centre. In this way we are processing them faster.

**Senator Kenny:** How does CBSA verify that they are where they say they are?

**Ms. Radi:** Right now we ask questions. Depending on the questions and how the person responds, if we believe the person isn't being truthful we ask that the person to report to the nearest physical reporting centre.

We send an officer to join that individual if we believe based on the responses that something is not right. We do have measures in place.

Senator Kenny: Is there a system of random checks?

**Ms. Radi:** Yes, there is. It's in the system. It's automatic. There is a percentage where the system will automatically tell the officer to refer this individual.

**Senator Kenny:** Superintendent, tell us about the area between Kingston and Cornwall or Kingston and Montreal. Is that an area that sees much illegal crossing?

Superintendent Jamie Solesme, Officer in Charge, Federal Coordination Centre, Canada-United States, Federal Policing Special Services, Royal Canadian Mounted Police: The area

Madona Radi, directrice, Gestion des programmes et des politiques, Agence des services frontaliers du Canada: Malheureusement, je ne pourrais vous dire le nombre d'emplacements aux Mille-Îles. J'ai des chiffres sur le volume de déplacements, mais pas d'informations détaillées.

Le sénateur Kenny: Pourriez-vous me donner un chiffre approximatif?

**Mme Radi :** Honnêtement, je n'ai pas ces chiffres. Je pourrais les obtenir et vous les transmettre.

Le sénateur Kenny: Je vous en serais reconnaissant.

Pourriez-vous décrire pour le comité comment cela fonctionne lorsque quelqu'un traverse à la frontière et fait une déclaration par téléphone?

Mme Radi : De quel type de téléphone parlez-vous?

Le sénateur Kenny: Un téléphone quelconque.

Mme Radi: Voulez-vous dire un téléphone au centre de rapport?

Le sénateur Kenny: Oui.

**Mme Radi :** Cela dépend. Pour les petits plaisanciers, à l'heure actuelle, la politique permet de simplifier les déclarations. Ils n'ont pas à se rendre à un endroit de déclaration désigné pour faire rapport par téléphone.

Ils peuvent en fait depuis leurs bateaux et se servir de leur téléphone cellulaire pour communiquer avec le centre de déclaration. Cela nous permet de traiter leurs dossiers plus rapidement.

**Le sénateur Kenny :** Comment l'ASFC vérifie-t-elle que les gens se trouvent où ils disent se trouver?

**Mme Radi :** À l'heure actuelle, nous posons des questions. En fonction des questions et des réponses qu'on nous donne, si nous estimons qu'une personne ne dit pas la vérité, nous lui demandons de se rendre au centre de déclaration le plus près.

Nous envoyons un agent rencontrer cette personne si nous estimons qu'en fonction des réponses données, il y a quelque chose qui cloche. Nous avons des mesures en place pour ce genre de situation.

Le sénateur Kenny : Existe-t-il un système de vérifications ponctuelles?

**Mme Radi :** Oui il y en a un. C'est intégré au système général et cela se fait automatiquement. Il y a un certain pourcentage d'inscrit dans le système qui indiquera automatiquement à l'agent qu'il doit demander au particulier de se présenter en personne.

Le sénateur Kenny: Monsieur le surintendant, pouvez-vous nous parler de la zone entre Kingston et Cornwall ou bien entre Kingston et Montréal? Est-ce une région qui connaît beaucoup d'entrées illégales?

La surintendante Jamie Solesme, officier responsable, Centre fédéral de coordination, Canada-États-Unis, services spéciaux de la police fédérale, Gendarmerie royale du Canada: La région dont you're talking about has been very apparent in the media for contraband tobacco and organized crime activities within that area, more so around the Akwesasne region than in the eastern and western areas.

That said, a number of different enforcement initiatives take place there. I could speak to those now if you want to understand how we operate.

Senator Kenny: Please.

**Ms. Solesme:** We have a detachment in Cornwall with a number of officers. We also have the regional task force for contraband tobacco. That detachment has boats they use on the water in and around that area.

Senator Kenny: Are there roughly 50 constables?

**Ms. Solesme:** Yes, that is the number. While they say 'contraband tobacco,' I would clarify that those resources are focused on organized crime with a view to intercepting contraband tobacco and other illicit materials being brought into the country.

We have boats on the water in that area as well. Those officers work in conjunction with the OPP, the Ontario Provincial Police; the officers in Cornwall; and with the Akwesasne Mohawk Police. There's very strong collaboration in that area. Despite the fact that there are stated organized crime activities, the law enforcement collaboration and cooperation in that area are phenomenal.

We have also had a Shiprider team that operates in the area outside of Kingston up to Cornwall but not through that region at this point. For those unfamiliar with Shiprider it's RCMP and U.S. Coast Guard operating on the same vessels. They have the ability to cross the border and enforce the laws on both sides.

On the east side of Cornwall up to the Valleyfield area we also have Shiprider teams that work on surge operations. They're not full-time teams as is the one in Kingston. They're all surge. Based on intelligence, they'll figure out when they go on the water and conduct their enforcement activities.

We also have a larger vessel. Our Marine Security Enforcement Team has three vessels that operate in the Great Lakes. They normally rotate and come up through the Cornwall and Kingston areas as well. That would be RCMP and Canadian Coast Guard on the same vessel, with a view to interdicting cross-border criminality.

vous parlez a été souvent mentionnée dans les médias en raison de la contrebande des produits du tabac et des activités de crime organisé qui s'y déroulent, et c'est encore plus vrai dans la région d'Akwesasne que dans les régions de l'Est et de l'Ouest.

Cela étant dit, il existe dans ces endroits différentes initiatives d'application de la loi. Je pourrais vous en parler maintenant pour vous expliquer comment cela fonctionne.

Le sénateur Kenny: Je vous en prie.

**Mme Solesme :** Nous avons un détachement à Cornwall constitué d'un certain nombre d'agents. Nous pouvons aussi avoir recours au groupe de travail régional qui lutte contre la contrebande des produits du tabac. Ce détachement dispose de bateaux qu'il utilise sur les cours d'eau de cette région.

Le sénateur Kenny: Est-il constitué d'environ 50 agents?

**Mme Solesme :** Oui c'est exact. Même si on parle de « contrebande de produits du tabac », je précise que ces ressources mettent l'accent sur le crime organisé et visent à intercepter le tabac de contrebande et tout autre produit illicite qui pourrait entrer au pays.

Nous avons également des bateaux sur l'eau dans cette région. Ces agents travaillent en collaboration avec la Police provinciale de l'Ontario ou la PPO, les agents de Cornwall ainsi que les Services policiers mohawks d'Akwesasne. Tous ces intervenants collaborent à un très haut niveau dans cette région. En dépit du fait qu'il y a des activités de crime organisé connues, le niveau de collaboration et de coopération entre les services policiers dans cette région est phénoménal.

Cette région comprend également une équipe d'agents Shiprider qui œuvre à l'extérieur de Kingston jusqu'à Cornwall, mais qui n'est pas déployée dans toute la région à l'heure actuelle. Pour ceux qui ne connaissent pas le programme Shiprider, il s'agit d'une collaboration entre la GRC et la Garde côtière américaine qui envoient toutes les deux des agents sur les mêmes navires. Ces agents ont la capacité de pouvoir traverser la frontière pour faire appliquer la loi, que ce soit au Canada ou aux États-Unis.

Du côté est de Cornwall jusque dans la région de Valleyfield, nous avons aussi une équipe Shiprider qui s'occupe d'opérations intensifiées. Ces équipes ne travaillent pas à plein temps comme celle de Kingston. Il s'agit d'activités intensifiées ponctuelles. Le tout se fait en fonction des renseignements obtenus et c'est ce qui détermine à quel moment l'équipe doit se rendre sur l'eau et mener ses activités d'application de la loi.

Nous avons également un bateau de plus grande taille. Notre équipe de la sûreté maritime dispose de trois navires qui sont déployés dans la région des Grands Lacs. Il y a habituellement une rotation, et l'équipe peut se rendre également dans les régions de Cornwall et de Kingston. Dans ce cas-ci, ce serait des agents de la GRC et de la Garde côtière qui patrouilleraient sur un même navire en vue d'intercepter la criminalité transfrontalière au Canada.

A lot of activities are happening in that area. I should also point out that in that region our partnerships with our U.S. colleagues would be the U.S. Customs and Border Protection, U.S. Homeland Security Investigations, DEA and FBI. Those relationships in that area are very strong. We work together not only on the operational front but on the intelligence front. We have another strong portfolio based on our technology. We jointly deploy and utilize the technology we have available in that area.

**Senator Kenny:** This committee was instrumental in getting the Shiprider program initiated, but we've been concerned for some time that there really hasn't been much activity under that rubric.

How frequently is Shiprider in place? How often could you expect to see it in different communities up and down the waterway? Is it functioning year round or is it a seasonal approach?

**Ms. Solesme:** Currently there are five Shiprider teams. Originally in the Beyond the Border Action Plan there was a proposal put forward for four teams. The four locations were Surrey, Niagara, Windsor and Kingston.

Two of those teams were set up in 2013, one of them being the B.C. team. There are far more advanced than the ones we see in Ontario because it took longer to staff those.

**Senator Kenny:** Excuse me. I really wanted to know about Shiprider in the area we're concerned about in relation to this piece of legislation.

**Ms. Solesme:** Is it just the St. Lawrence? **Senator Kenny:** Just Kingston to Montreal.

**Ms. Solesme:** I was hoping to get some stuff in there for the West Coast.

Senator Kenny: I noticed that.

**Ms. Solesme:** As far as Shiprider goes, when I talk about the Kingston team I believe they are fully staffed. If not, they're down one member.

It has taken a while to staff those teams. We have to identify people. They have to go through the training in South Carolina and they have to be designated to facilitate that.

There were also issues. When I say "issues," I'm talking about a delay issue as to why you would not be seeing the results that you might expect to see at this point. It does take a long time to get those teams up and running.

Cette région connaît beaucoup d'activités. Je devrais également signaler que dans cette région, nos partenariats avec nos homologues américains se font avec les agents du Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis, du Service des enquêtes du U.S. Homeland Security, de la Drug Enforcement Administration et du FBI. Nous avons tissé d'excellentes relations avec nos partenaires dans cette région. Nous collaborons non seulement à l'échelle opérationnelle, mais aussi à l'échelle du renseignement. Nos activités comportent aussi un volet technologique. Nous déployons et utilisons conjointement le matériel technologique dont nous disposons dans cette région.

Le sénateur Kenny: Notre comité a joué un rôle crucial dans la mise sur pied du programme Shiprider, mais nous sommes préoccupés depuis un certain temps déjà de voir qu'il y a peu d'activités à cet égard.

À quelle fréquence faites-vous appel aux équipes Shiprider? À quelle fréquence sont-elles utilisées dans les différentes collectivités tout au long de la voie de navigation? Les équipes fonctionnent-elles à longueur d'année ou plutôt de façon saisonnière?

Mme Solesme: Nous avons, à l'heure actuelle, cinq équipes Shiprider. Initialement, dans le cadre du Plan d'action Par-delà la frontière, il avait été proposé de mettre sur pied quatre équipes. Ces équipes devaient être déployées à Surrey, Niagara, Windsor et Kingston.

Deux de ces équipes ont été établies en 2013, dont une en Colombie-Britannique. Elles ont fait plus de progrès que celles de l'Ontario parce que le processus de dotation a été plus long.

Le sénateur Kenny: Excusez-moi. Ce qui m'intéresse surtout ce sont les équipes Shiprider dans les régions qui nous préoccupent relativement au projet de loi à l'étude.

**Mme Solesme**: Est-ce uniquement dans le Saint-Laurent?

Le sénateur Kenny: Oui, seulement entre Kingston et Montréal.

**Mme Solesme :** J'espérais pouvoir placer un bon mot pour la côte Ouest.

Le sénateur Kenny : C'est ce que j'ai remarqué.

**Mme Solesme :** Pour ce qui est du programme Shiprider, quand je parle de l'équipe de Kingston, je pense que le processus de dotation est complètement terminé. Si ce n'est pas le cas, il ne leur manque qu'un membre.

Le processus de dotation a été plus long pour ces équipes. Nous devons recenser les bonnes personnes. Elles doivent ensuite suivre la formation en Caroline du Sud et, pour ce faire, elles doivent être désignées.

Il y a eu aussi d'autres problèmes. Et lorsque je parle de « problèmes », je veux parler de retard et c'est pourquoi vous n'avez peut-être pas constaté les résultats que vous auriez espéré voir à ce moment-ci. Mais il faut savoir que la mise sur pied de ces équipes nécessite pas mal de temps.

Apart from that, U.S. Coast Guard also had difficulty staffing the required positions. In order to have a functioning Shiprider team we require at least one, if not two, U.S. Coast Guard bodies. We've been able to mitigate that and have those resources committed by U.S. Coast Guard.

Those teams are on the water a lot. I wouldn't say they're on the water 100 per cent of their shifts, and I'll explain it this way. In the conversations I have with those teams things that happen on the water are connected to what happens on land. There's a necessity for the officers involved with those on water cross-border interdiction teams to have a strong sense of what's happening on land on both sides of the border to identify the patterns and the criminality. It doesn't just happen on the waterways. It happens inland. It gets to the waterways, and the waterways are used to facilitate the illegal transfer.

The work that is done takes place mainly in the off season but not 100 per cent of the time. That's when they're developing sources and partnerships with other agencies. That's where a lot of that work takes place so that when they hit the water whenever the waterway opens this year at the end of April or beginning of May, they're ready to go and they know what they're looking for.

**Senator Kenny:** Why does it matter when the waterway opens, when smugglers operate day and night, winter and summer? Why do you care when the official opening for freighters is in place?

**Ms. Solesme:** We're talking specifically about for Shiprider. I was talking about on-water hours. When it comes to off season patrolling we're not on boards. There will be other means to facilitate that type of activity.

I'm not saying we're not on the water at that time, but our activities are focused more on the land border when coming off those areas.

**Senator Kenny:** When this committee met with the commander of U.S. Coast Guard, he testified to us that he had 2,000 people on the Great Lakes doing enforcement.

When you say you had difficulty getting one or two on board a boat for Shiprider, it seems surprising that if they have 2,000 people it's difficult for them to get one or two to go on Shiprider.

Ms. Solesme: I understand. I'm not sure what his number is or how many resources there are there. What happens with U.S. Coast Guard, the way it was explained to me, is that they all have their individual roles within their organization.

Shiprider is considered an additional duty. Therefore, they have to take somebody from an existing duty. Unlike the RCMP, U.S. Coast Guard did not receive funding or an increase in resources to undertake this activity, so they have to use other resources.

À part cela, la Garde côtière américaine a aussi éprouvé de la difficulté à doter les postes nécessaires. Pour avoir une équipe Shiprider fonctionnelle, il faut au moins un, sinon deux membres de la Garde côtière américaine. Nous avons pu régler cela, et la Garde côtière nous a fourni ces ressources.

Ces équipes passent beaucoup de temps sur l'eau. Je ne dirais pas pour toute la durée de leurs quarts de travail, et je m'expliquerai ainsi. Dans les entretiens que j'ai avec ces équipes, tout ce qui se passe sur l'eau a un lien à ce qui se passe sur la terre ferme. Il faut donc que les agents qui participent au travail des équipes maritimes de surveillance transfrontalière aient une bonne idée de ce qui se passe sur la terre ferme des deux côtés de la frontière pour pouvoir reconnaître les tendances et les activités criminelles. Celles-ci n'ont pas lieu que sur les cours d'eau, mais aussi sur la terre ferme. Elles arrivent sur les cours d'eau, lesquels servent à faciliter le transfert illégal.

Le travail se fait surtout pendant la saison morte, mais pas tout le temps. C'est là que nous travaillons sur les sources et les partenariats avec d'autres organismes. C'est là que se fait une grosse part du travail, pour que le moment venu d'aller sur l'eau, quel que soit le moment où les cours d'eau seront dégagés cette année, fin d'avril ou début mai, ils sont prêts à y aller et ils savent ce qu'ils doivent chercher.

Le sénateur Kenny: En quoi est-ce que le moment où s'ouvrent les cours d'eau est important, quand on sait que les activités des trafiquants sont menées jour et nuit, hiver comme été? Pourquoi vous en tenez-vous à l'ouverture officielle des cours d'eau pour les transporteurs?

Mme Solesme: Nous parlons ici précisément du projet Shiprider. Je parlais des heures passées sur l'eau. En ce qui concerne les patrouilles hors saison, nous ne siégeons pas aux conseils. Il y aura d'autres moyens de faciliter ce type d'activité.

Je ne dis pas que nous ne sommes pas sur l'eau à ce moment-là, mais nos activités sont plus concentrées sur la frontière terrestre lorsque nous sortons de ces secteurs.

Le sénateur Kenny: Quand ce comité a rencontré le commandant de la Garde côtière américaine, il nous a dit que 2 000 personnes assuraient l'application de la loi dans la région des Grands Lacs.

Quand vous dites avoir de la difficulté à avoir un ou deux de leurs agents sur un bateau pour le projet Shiprider, il semble étonnant que, s'ils ont 2 000 personnes, il leur soit difficile d'en prêter deux à Shiprider.

**Mme Solesme :** Je comprends. Je ne sais pas exactement quels sont leurs chiffres ou leurs ressources. Ce qui arrive avec la Garde côtière, selon ce qu'on m'a expliqué, c'est qu'ils ont chacun leur rôle à jouer dans l'organisation.

Shiprider est considéré comme une tâche supplémentaire. Par conséquent, ils doivent soustraire quelqu'un à ses fonctions. Au contraire de la GRC, la Garde côtière américaine n'a pas reçu de fonds ou d'augmentation budgétaire pour entreprendre cette activité; elle doit donc employer d'autres ressources.

What they've done to mitigate the risk of not being able to have these bodies is put in what they call their MSST. These are resources U.S. Coast Guard has throughout the United States. They will take these individuals and deploy them with the Shiprider team to fill up what they call the billet spots.

An additional issue we've had with Coast Guard is that every three years they transfer out. If it takes us a year to get somebody identified and trained, we have two years with that individual before they move on to the next one. That has been another ongoing issue, but like I say we've used MSST to mitigate the risk.

**Senator Kenny:** Thank you for the background. Could you tell the committee now whether with the resources you have you will effectively be able to police the area between Kingston and Montreal if this legislation is passed?

Ms. Solesme: I believe the RCMP effectively uses our resources. We use what's called a layered approach. I've spoken to some of those components: the collection of intelligence, our ability to use technology, and our ability to be able to put resources where the high activity or high-risk areas are to deal with those first.

Yes, you'll see resources on the water. It's important to understand that they are not out there for a boat ride. They are working in a very targeted fashion. That's their purpose.

When the team was started up and running, a lot of that first year was spent on outreach and awareness on both sides of the border to familiarize people that we were out there, and to get buy-in for the value of having such a binational program where people on both sides of the border really benefit from the results that they see. I would say we're very effective in the way we use our resources.

**Senator Kenny:** Are you confident you can manage a situation if the legislation is passed?

**Ms. Solesme:** As to the legislation, when I look at the amendments our authorities haven't changed. We still have our authorities under the Customs Act that we utilize on a day-to-day basis in the border environment. Because that hasn't changed, I don't feel that there's any implication for the resources.

The Chair: I take it your response is yes.

Senator Runciman: Just to clarify, this bill does not restrict the ability of the CBSA, the RCMP, Shiprider or whomever, to stop a boat and check it out, whatever. It's no longer a fine and a possible seizure of your boat if you're carrying out the traditional practices of going in and outside, travelling, going by Singer Castle or Boldt Castle and coming in and out of Canadian and U.S. waters. Their responsibilities are not impinged upon in any way, shape or form by the legislation.

Pour réduire le risque ne pas pouvoir compter sur ces agents, elle a eu recours à ce qu'elle appelle sa Maritime Safety and Security Team, sa MSST. Ce sont des ressources que la Garde côtière a partout aux États-Unis. Ce sont ces personnes qui seront déployées pour se joindre à l'équipe Shiprider afin de pourvoir ce type de postes.

L'autre problème que nous avons eu avec la Garde côtière, c'est celui des transferts tous les trois ans. S'il nous faut un an pour trouver et former quelqu'un, nous n'avons que deux ans avec cette personne avant de devoir passer au suivant. C'est un autre problème constant, mais comme je l'ai dit, nous avons pu recourir à la MSST pour atténuer le risque.

Le sénateur Kenny: Je vous remercie pour cette explication. Pourriez-vous dire maintenant au comité si les ressources que vous avez vous permettront de surveiller efficacement la région entre Kingston et Montréal si ce projet de loi devait être adopté.

Mme Solesme : Je crois que la GRC utilise bien ses ressources. Nous utilisons ce qu'on appelle une approche à plusieurs niveaux. J'ai déjà abordé certains des éléments de cette approche : notre capacité à obtenir des renseignements, à utiliser la technologie ou à allouer des ressources en priorité aux secteurs occupés ou à haut risque.

C'est vrai, nous avons des agents qui sont sur l'eau. Cependant, il est important de comprendre que ces derniers ne sont pas là pour le plaisir. Ils travaillent de façon très ciblée. Voilà leur rôle.

Après la mise sur pied de l'équipe, nous avons passé un an à faire de la sensibilisation des deux côtés de la frontière. Nous cherchions à sensibiliser les gens à notre présence et à les convaincre que pareil programme binational serait un avantage pour les gens des deux côtés de la frontière. Je dirais que nous utilisons nos ressources de façon très efficace.

Le sénateur Kenny: Croyez-vous que vous saurez gérer la situation si ce projet de loi est adopté?

**Mme Solesme :** Les amendements à ce projet de loi n'ont rien changé à nos pouvoirs. En vertu de la Loi sur les douanes, nous conservons les pouvoirs que nous utilisons quotidiennement près de la frontière. Puisque nos pouvoirs n'ont pas changé, je ne crois pas qu'il y ait des répercussions sur les ressources.

Le président : Je tiens pour acquis que la réponse à la question est donc oui.

Le sénateur Runciman: J'aimerais apporter une précision. Ce projet de loi ne limite pas la capacité de l'ASFC, de la GRC, du programme Shiprider ou de quiconque d'arrêter un bateau et de l'inspecter. Cependant, vous ne serez plus passible d'une amende ou d'une possible saisie de votre bateau si vous entrez dans les eaux canadiennes ou américaines et en sortez, par exemple le long de Singer Castle ou du château de Boldt, comme plusieurs personnes ont coutume de le faire. Ce projet de loi n'empiète nullement sur les responsabilités de ces intervenants.

**Senator White:** Just briefly, it offers a defence. The challenge previously was that there was no defence. It didn't matter why you were doing it. It was automatic, and now it offers a defence.

Although we are talking about one specific area in Ontario right now, this does also cover both coasts, in particular when we look at northern B.C. with Alaska and whale-watching. It's not strictly one location where there may not be as much enforcement anyway, but the focus on this is about offering a defence so that people can explain why they were there. Previously it didn't matter why you were there. You were being charged or potentially anyway.

**The Chair:** Colleagues, is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-233?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

**The Chair:** Shall clause 1, which contains the short title, stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 2 carry?

Senator Runciman: I move:

THAT Bill S-233 be amended in clause 2,

- (a) on page 1, by replacing lines 11 to 22 with the following:
  - "(a) a person who enters Canadian waters, including the inland waters, or the airspace over Canada on board a conveyance directly from outside Canada and then leaves Canada on board the conveyance, as long as the person was continuously on board that conveyance while in Canada and
    - (i) in the case of a conveyance other than an aircraft, the conveyance did not anchor, moor or make contact with another conveyance while in Canadian waters, including the inland waters, or
    - (ii) in the case of an aircraft, the conveyance did not land while in Canada; and
  - (b) a person who leaves Canadian waters, including the inland waters, or the airspace over Canada on board a conveyance and then re-enters Canada on board the conveyance, as long as the person was continuously on board that conveyance while outside Canada and

Le sénateur White: Brièvement, le projet de loi offre un moyen de défense. Par le passé, la difficulté était qu'il n'y avait aucune défense, et ce, peu importe ce que vous faisiez. C'était automatique. Désormais, le projet de loi offrira un moyen de défense.

Même si nous n'avons parlé que d'une région précise de l'Ontario aujourd'hui, ce projet couvrira les deux côtes. Le projet de loi sera particulièrement utile au nord de la Colombie-Britannique, à la frontière avec l'Alaska, dans le cadre des voyages d'observation des baleines. Le projet de loi ne se limite pas à un seul endroit où la loi n'est pas toujours appliquée de toute façon; son objectif est plutôt d'offrir un moyen de défense pour que les gens puissent expliquer pourquoi ils se trouvent à cet endroit. Préalablement, peu importe vos raisons, vous pouviez faire face à des accusations.

**Le président :** Collègues, vous plaît-il de passer à l'étude article par article du projet de loi S-233?

Des voix: D'accord.

Le président : L'étude du titre est-elle reportée?

Des voix: D'accord.

Le président : L'étude de l'article 1, le titre abrégé, est-elle reportée?

Des voix: D'accord.

Le président : L'article 2 est-il adopté? Le sénateur Runciman : Je propose :

QUE le projet de loi S-233 soit modifié à l'article 2 :

- a) à la page 1, par substitution, aux lignes 12 à 23, de ce qui suit :
  - « a) les personnes qui, à bord d'un moyen de transport, entrent directement depuis l'extérieur du Canada, dans les eaux canadiennes, y compris les eaux internes, ou dans l'espace aérien du Canada et qui quittent ensuite le Canada à bord de ce moyen de transport, tant qu'elles sont demeurées à bord d'un moyen de transport alors qu'il se trouvait au Canada et que :
    - (i) s'agissant d'un moyen de transport autre qu'un aéronef, celui-ci n'a ni amarré, ni mouillé l'ancre, ni établi de contact avec un autre moyen de transport, alors qu'il se trouvait dans les eaux canadiennes, y compris les eaux internes,
    - (ii) s'agissant d'un aéronef, celui-ci n'a pas atterri alors qu'il se trouvait au Canada;
  - b) les personnes qui, à bord d'un moyen de transport, quittent les eaux canadiennes, y compris les eaux internes, ou l'espace aérien du Canada, et qui entrent ensuite à nouveau au Canada à bord de ce moyen de transport, tant qu'elles sont demeurées à bord du moyen de transport alors qu'il se trouvait à l'extérieur du Canada et que :

- (i) in the case of a conveyance other than an aircraft, the conveyance did not anchor, moor or make contact with another conveyance while outside Canada, or
- (ii) in the case of an aircraft, the conveyance did not land while outside Canada."; and
- (b) on page 2, by deleting lines 1 to 16.

Mr. Chair, the amendment accomplishes three goals. It harmonizes the exemption condition for reporting by persons in all types of marine and air movements, both direct in the previous exemption in the Customs Act and for loop movements. Those are the exemptions that are introduced in the bill.

The exemption only applies if the conveyance did not land in Canada or anchor, moor or make contact with another conveyance. For direct movements, this is actually a strengthening of border integrity. Right now, no conditions apply to point A to point B transits.

It also expands the scope of the exemptions to include, as Senator White referenced, international waters for vessels that leave Canadian waters and then re-enter Canadian waters without landing, anchoring, mooring or making contact with another conveyance.

The bill, as written, refers to leaving Canadian waters and then re-entering directly from another country. In subsections 11(5)(b), 11(5.1)(b), 12 (5)(b) and 12(5.1)(b) in the proposed amendment, it just refers to the person leaving Canadian waters and then re-entering Canada on board a conveyance.

It doesn't refer to another country. This opens it up to international waters. The impact of this is on activities, again as mentioned by Senator White, such as whale-watching.

Finally, it simplifies the conditions for aircraft by using the term 'landing' instead of mooring and tethering.

**Senator Kenny:** It's probably covered some place else, chair, but could Senator Runciman please define 'loop movements' for us?

Senator Runciman: It's best, I guess, if I use the Thousand Islands, if you can picture an American coming out of Alexandria Bay, New York, in their boat. I think we heard the senator from New York state talk about the traditions of her family leaving Ogdensburg, New York, and travelling along the Canadian side, entering Canadian waters to look at the new Canadian homes, the developments and so on, and then re-entering U.S. waters. That's

- (i) s'agissant d'un moyen de transport autre qu'un aéronef, celui-ci n'a ni amarré, ni mouillé l'ancre, ni établi de contact avec un autre moyen de transport, alors qu'il se trouvait à l'extérieur du Canada,
- (ii) s'agissant d'un aéronef, celui-ci n'a pas atterri alors qu'il se trouvait à l'extérieur du Canada. »;
- b) à la page 2, par suppression des lignes 1 à 16.

Monsieur le président, cet amendement vise trois objectifs. Il harmonise la condition à remplir pour être exempté de se présenter aux douanes entre tous les types de déplacement par voies maritimes et aériennes, qu'il s'agisse de déplacements directs, selon l'exemption précédente à la Loi sur les douanes, ou en boucle. Ce sont les exemptions proposées par le projet de loi.

L'exemption s'applique uniquement aux moyens de transport si celui-ci n'a pas atterri, ni amarré, ni mouillé l'ancre, ni établi de contact avec un autre moyen de transport. En ce qui a trait aux mouvements directs, cet amendement renforce l'intégrité de notre frontière. À l'heure actuelle, aucune condition ne s'applique aux déplacements d'un point A vers un point B.

L'amendement élargit aussi la portée des exemptions pour inclure, comme le sénateur White l'a dit, les eaux internationales dans le cas des personnes qui quittent les eaux canadiennes, puis entrent de nouveau dans les eaux canadiennes sans descendre du moyen de transport, mouiller l'ancre, amarrer à quai ou établir de contact avec un autre moyen de transport.

À l'heure actuelle, le projet de loi fait référence aux personnes qui quittent les eaux canadiennes puis entrent de nouveau dans les eaux canadiennes en provenance d'un autre pays. Aux alinéas 11(5)b), 11(5.1)b), 12(5)b) et 12(5.1)b) de l'amendement proposé, on fait simplement référence aux personnes qui quittent les eaux canadiennes et qui entrent ensuite à nouveau au Canada à bord du moyen de transport.

Il n'y a plus de référence à un autre pays, ce qui permet d'élargir la définition aux eaux internationales. Comme le sénateur White l'a dit, l'amendement permet donc de couvrir les activités telles que l'observation des baleines.

Enfin, cette modification simplifie les conditions pour les aéronefs en utilisant le verbe « atterrir » plutôt qu'« amarrer ».

Le sénateur Kenny: Monsieur le président, il y a sans doute une définition quelque part dans les documents, mais le sénateur Runciman pourrait-il définir le terme « déplacements en boucle »?

Le sénateur Runciman: Il est préférable, peut-être, que j'utilise l'exemple des Mille-Îles. Imaginez un Américain sortant de la baie d'Alexandria, New York, avec son embarcation. Je pense que nous avons entendu la sénatrice de l'État de New York nous relater une tradition selon laquelle sa famille quittait Ogdensburg, New York, montait le long de la côte canadienne, entrait en eaux canadiennes pour admirer les nouvelles maisons et les nouveaux

what's called a loop movement. That happens in the summer season, the boating season, hundreds if not thousands of times in the Thousand Islands area.

**The Chair:** Colleagues, could I then move on to Senator Moncion's comments on the French amendment? Could I ask your indulgence here with respect to viewing any of the translation? Perhaps the clerk could speak to this.

**Adam Thompson, Clerk of the Committee:** Senator, I was wondering if you could clarify where that error was found. Was that in one of the draft amendments, or was that in the text of the bill?

**Senator Moncion:** It's in the text of the bill. All the clauses are like that. When on the English side you speak of "a person," in French you're talking about "les personnes," and the rest of the clause is changed.

**Mr. Thompson:** As an anglophone I'm a little unsure and as a non-lawyer it could be a drafting style or it could be an error. Certainly, if it is an error of that nature, I can certainly speak with the Office of the Law Clerk. They may be able to correct it through a process that they have of dealing with a parchment error.

**Senator Moncion:** It doesn't change what is said in the clause. It's just that it's not the same.

The Chair: Colleagues, could we have this understanding that it will be sent to the law clerk to review? If it can be rectified or if it has to be rectified because it's a parchment error it will be, or if it has to be amended on third reading that's the next step we could take. Is that acceptable?

**Senator White:** I'm okay with it but obviously it's an error. If it's singular in English and plural in French there's obviously an error. I think just saying we'll correct the error is probably enough.

**The Chair:** The error will be corrected one way or the other, depending on the procedure on the advice of the law clerk.

Senator Moncion: If it doesn't change, it will be a mistake.

**Senator Runciman:** I have no problem with referring it, although I would say this was drafted by a francophone lawyer in the Office of the Law Clerk. It could be simply a stylistic issue. I'm not sure, but certainly let's refer it.

**The Chair:** One way or the other, colleagues, it will be rectified if it's seen by the law clerk to be an error. Is that agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Is it agreed, honourable senators, to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

développements résidentiels, pour ensuite retourner en eaux américaines. C'est ce qu'on décrit comme une boucle; ce type de déplacements se produit des centaines, sinon des milliers de fois dans le secteur des Mille-Îles pendant la saison estivale.

Le président : Collègues, puis-je passer aux observations de la sénatrice Moncion sur la version française de l'amendement? Puis-je demander votre indulgence quant à la révision de la traduction? Peut-être que le greffier peut nous éclairer?

Adam Thompson, greffier du comité : Sénatrice, pourriez-vous préciser où se trouve l'erreur repérée? Se trouve-t-elle dans un amendement proposé, ou dans le texte du projet de loi?

La sénatrice Moncion: Dans le texte du projet de loi. Tous les articles la contiennent. Quand, dans l'anglais, on dit « a person », en français, on dit « les personnes », puis le reste de l'article est modifié.

M. Thompson: Comme anglophone, je suis perplexe et je ne suis pas avocat, mais il se peut que ce soit attribuable au style de rédaction ou à une erreur. S'il s'agit d'une erreur de cette nature, je peux certainement en parler au Bureau du légiste parlementaire. Il pourra peut-être apporter une correction au moyen d'une méthode établie pour traiter les erreurs de typographie.

La sénatrice Moncion: Le contenu de l'article ne change pas, mais ce n'est pas la même chose.

Le président : Chers collègues, est-ce que nous nous entendons pour renvoyer ceci à notre légiste, aux fins d'examen? Si cela peut être corrigé ou si cela doit être corrigé parce que c'est une erreur typographique, la correction sera faite, ou s'il doit y avoir une modification en troisième lecture, nous pourrions le faire. Êtes-vous d'accord?

Le sénateur White: Je veux bien, mais c'est manifestement une erreur. Si on a le singulier en anglais et le pluriel en français, il y a de toute évidence erreur. Je pense qu'il suffirait simplement de dire que nous allons corriger l'erreur.

Le président : L'erreur sera corrigée d'une façon ou d'une autre, selon la procédure, sur les conseils du légiste.

La sénatrice Moncion : S'il n y a pas de changement, ce sera fautif.

Le sénateur Runciman: Je ne vois pas de problème à faire ce renvoi, bien que j'ajouterais que le document a été rédigé par un avocat francophone du Bureau du légiste. Ce pourrait tout simplement être une question de stylistique. Je ne sais pas, mais quoi qu'il en soit, faisons ce renvoi.

Le président : D'une façon ou d'une autre, chers collègues, s'il y a erreur, notre légiste la corrigera. Sommes-nous d'accord?

Des voix : D'accord.

Le président : D'accord.

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

The Chair: Agreed.

Shall clause 2 as amended carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 3 carry?

Senator Runciman: Mr. Chair I move:

THAT Bill S-233 be amended in clause 3,

- (a) on page 2, by replacing lines 22 to 43 with the following:
  - "(a) that enters Canadian waters, including the inland waters, or the airspace over Canada directly from outside Canada and then leaves Canada, as long as
    - (i) in the case of a conveyance other than an aircraft, the conveyance did not anchor, moor or make contact with another conveyance while in Canadian waters, including the inland waters, or
    - (ii) in the case of an aircraft, the conveyance did not land while in Canada; or
  - (b) that leaves Canadian waters, including the inland waters, or the airspace over Canada and then reenters Canada, as long as
    - (i) in the case of a conveyance other than an aircraft, the conveyance did not anchor, moor or make contact with another conveyance while outside Canada, or
    - (ii) in the case of an aircraft, the conveyance did not land while outside Canada."; and
- (b) on page 3, by deleting lines 1 to 4.

The previous amendment to clause 2 which this is addressing related to reporting by persons, and this amendment relates to reporting of goods.

It is otherwise identical. It is imposing the same restrictions and safeguards.

The Chair: Colleagues, is it agreed to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 3 as amended carry?

**Hon. Senators:** Agreed. **The Chair:** Carried. Shall clause 4 carry?

Le président : Adoptée.

L'article 2 est-il adopté tel que modifié?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'article 3 est-il adopté?

Le sénateur Runciman : Monsieur le président, je propose :

QUE le projet de loi S-233 soit modifié à l'article 3 :

- a) à la page 2, par substitution, aux lignes 23 à 43, de ce qui suit :
  - « a) entre, directement depuis l'extérieur du Canada, dans les eaux canadiennes, y compris les eaux internes, ou dans l'espace aérien du Canada et quitte ensuite le Canada, tant que :
    - (i) s'agissant d'un moyen de transport autre qu'un aéronef, celui-ci n'a ni amarré, ni mouillé l'ancre, ni établi de contact avec un autre moyen de transport, alors qu'il se trouvait dans les eaux canadiennes, y compris les eaux internes,
    - (ii) s'agissant d'un aéronef, celui-ci n'a pas atterri alors qu'il se trouvait au Canada;
  - b) quitte les eaux canadiennes, y compris les eaux internes, ou l'espace aérien du Canada, et entre ensuite à nouveau au Canada, tant que :
    - (i) s'agissant d'un moyen de transport autre qu'un aéronef, celui-ci n'a ni amarré, ni mouillé l'ancre, ni établi de contact avec un autre moyen de transport, alors qu'il se trouvait à l'extérieur du Canada,
    - (ii) s'agissant d'un aéronef, celui-ci n'a pas atterri alors qu'il se trouvait à l'extérieur du Canada. »;
- b) à la page 3, par suppression des lignes 1 à 5.

L'amendement précédent à l'article 2 traitait de l'obligation pour des personnes de se présenter aux douanes. Celui-ci se rapporte à la déclaration des marchandises.

Mis à part cette différence, l'amendement est identique. Il impose les mêmes restrictions ainsi que les mêmes mesures de sécurité.

Le président : Collègues, vous plaît-il d'adopter la motion?

Des voix : D'accord.

Le président : Adoptée.

L'article 3 tel que modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'article 4 est-il adopté?

#### Senator Runciman: I move:

THAT Bill S-233 be amended in clause 4, on page 3,

(a) by replacing line 14 with the following:

"tion 11(5) or 12(5); or"; and

**(b)** by replacing lines 17 and 18 with the following:

"and 12(5) and prescribing the circumstances under which a conveyance or a class thereof".

Mr. Chair, the previous amendment removes subsection 5(1) and added its content within subsection 5, so this amendment is required to remove references to subsection 5(1), which no longer exists. That's the sole purpose of the amendment.

**The Chair:** Colleagues, can we move to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 4 as amended carry?

Hon. Senators: Agreed.
The Chair: Carried.

Shall clause 5 carry?

Senator Runciman: Mr. Chair, I move:

THAT Bill S-233 be amended in clause 5, on page 3,

- (a) by replacing line 20 with the following:
  - "5(1)Subsection 18(1) of the Immigration and;" and
- (b) by adding the following after line 27:
- "(2) Section 18 of the Act is amended by adding the following after subsection (2):
- "(3) Even though a person seeking to enter Canada is not, in accordance with regulations made under subsection 26(2), required to appear for an examination, an officer may require the person to do so.".

This is what we were referencing earlier as the amendment to ensure that officers have similar powers under the Immigration and Refugee Protection Act as those provided under the Customs Act.

It adds a discretionary or residual power to give officers the ability to examine exempted persons for immigration purposes. Even though your travel might fall within the exemptions from reporting enabled under the bill, officers retain the power to require you to report. It could be to require people to answer questions about work permits, visas and other documentation.

### Le sénateur Runciman : Je propose :

QUE le projet de loi S-233 soit modifié à l'article 4, à la page 3 :

- a) par substitution, à la ligne 16, de ce qui suit :
  - « malgré les paragraphes 11(5) ou 12(5) »;
- b) par substitution, aux lignes 18 à 23, de ce qui suit :

« autre moyen de transport » pour l'application des paragraphes 11(5) et 12(5) ainsi que prévoir les circonstances dans lesquelles un moyen de transport ou une catégorie de moyens de transport établit un tel contact. ».

Monsieur le président, l'amendement précédent a supprimé le paragraphe 5(1) et a ajouté sa teneur à l'article 5. Cette modification est donc nécessaire pour supprimer les renvois au paragraphe 5(1), qui n'existent plus. Il s'agit du seul objectif de cet amendement.

Le président : Collègues, pouvons-nous proposer l'adoption de cette motion?

Des voix : D'accord.

Le président : Adoptée.

L'article 4 tel que modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'article 5 est-il adopté?

Le sénateur Runciman: Monsieur le président, je propose:

QUE le projet de loi S-233 soit modifié à l'article 5, à la page 3 :

- a) par substitution, à la ligne 24, de ce qui suit :
  - « 5(1) Le paragraphe 18(1) de la Loi sur l'immigra- »;
- b) par adjonction, après la ligne 30, de ce qui suit :
- « (2) L'article 18 de la même loi est modifié par adjonction, après le paragraphe(2), de ce qui suit :
- (3) L'agent peut exiger de la personne qui cherche à entrer au Canada et qui n'est pas tenue, conformément aux règlements pris en vertu du paragraphe 26(2), de se soumettre au contrôle, qu'elle s'y soumette. ».

Il s'agit de l'amendement auquel nous avons fait référence plus tôt et qui vise à s'assurer que les agents ont les mêmes pouvoirs en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés qu'en vertu de la Loi sur les douanes.

Il ajoute un pouvoir discrétionnaire ou résiduaire afin de donner aux agents la capacité d'examiner des personnes exemptées à des fins d'immigration. Même si votre déplacement fait l'objet des exemptions de déclaration prévues par le projet de loi, les agents conservent le pouvoir d'exiger que vous fassiez une déclaration. Cela pourrait revenir à poser des questions relatives aux permis de travail, aux visas et à d'autres documents.

Regarding the issue that Senator Kenny raised in terms of people smuggling, this amendment is being introduced to strengthen border security.

**Senator Boniface:** I guess I thought this would be a good one that our witnesses should comment on. Since you're here for technical advice, I just want to make sure this facilitates continued strong border enforcement.

The Chair: Superintendent, do you have any comments?

Ms. Solesme: Yes, it does.

**The Chair:** Is it agreed, honourable senators, to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 5 as amended carry?

Hon. Senators: Agreed.
The Chair: Carried.
Shall clause 6 carry?
Hon. Senators: Agreed.
The Chair: Carried.

Shall clause 7 carry?

Senator Runciman: Mr. Chairman, I move:

THAT Bill S-233 be amended in clause 7, on page 4,

(a) by replacing line 6 with the following:

"95(1) to (2) of the Customs Act are replaced"; and

- (b) by replacing lines 8 to 37 with the following:
- "95(1) Subject to subsection (1.1) and regulations made under paragraph (2)(a), all goods that are exported shall be reported at any prescribed time and place and in any prescribed manner.
- (1.1) Subject to regulations made under paragraphs (2)(c) and (d), subsection (1) does not apply in respect of goods on board a conveyance
  - (a) that enters Canadian waters, including inland waters, or the airspace over Canada directly from outside Canada and then leaves Canada, as long as
    - (i) in the case of a conveyance other than an aircraft, the conveyance did not anchor, moor or make contact with another conveyance while in Canadian waters, including the inland waters, or
    - (ii) in the case of an aircraft, the conveyance did not land while in Canada; or

Concernant la question soulevée par le sénateur Kenny par rapport au trafic, cet amendement vise à renforcer la sécurité à la frontière.

La sénatrice Boniface: Je pensais que ce serait une bonne question à poser à nos témoins. Comme vous êtes ici à titre de conseillers techniques, je tiens à m'assurer que cela facilite une application robuste des lois à nos frontières.

Le président : Madame la surintendante, avez-vous des observations à faire?

Mme Solesme: Oui, c'est le cas.

Le président : Honorables sénateurs, la motion est-elle adoptée?

Les honorables sénateurs : D'accord.

Le président : L'article 5 tel que modifié est-il adopté?

Les honorables sénateurs : D'accord.

Le président : Adopté. L'article 6 est-il adopté?

Les honorables sénateurs : D'accord.

Le président : Adopté. L'article 7 est-il adopté?

Le sénateur Runciman : Monsieur le président, je propose :

QUE le projet de loi S-233 soit modifié à l'article 7, à la page 4 :

- a) par substitution, à la ligne 6, de ce qui suit :
  - « En vigueur, les paragraphes 95(1) à (2) de la »;
- b) par substitution, aux lignes 9 à 36, de ce qui suit :
- « 95(1) Sous réserve du paragraphe (1.1) et des règlements pris en vertu de l'alinéa (2)a), toutes les marchandises exportées doivent être déclarées selon les modalités réglementaires de temps, de lieu et de formes.
- (1.1) Sous réserve des règlements pris en vertu des alinéas(2)c) et d), le paragraphe (1) ne s'applique pas aux marchandises se trouvant à bord d'un moyen de transport qui :
  - a) entre, directement depuis l'extérieur du Canada, dans les eaux canadiennes, y compris les eaux internes, ou dans l'espace aérien du Canada et quitte ensuite le Canada, tant que :
    - (i) s'agissant d'un moyen de transport autre qu'un aéronef, celui-ci n'a ni amarré, ni mouillé l'ancre, ni établi de contact avec un autre moyen de transport, alors qu'il se trouvait dans les eaux canadiennes, y compris les eaux internes,
    - (ii) s'agissant d'un aéronef, celui-ci n'a pas atterri alors qu'il se trouvait au Canada;

- (b) that leaves Canadian waters, including the inland waters or the airspace over Canada and then re-enters Canada, as long as
  - (i) in the case of a conveyance other than an aircraft, the conveyance did not anchor, moor or make contact with another conveyance while outside Canada, or
  - (ii) in the case of an aircraft, the conveyance did not land while outside Canada.
- (1.2) However, an officer may require that goods that are exempted under subsection (1.1) or regulations made under paragraph (2)(a) be reported under subsection (1).
  - (2) The Governor in Council may make regulations
    - (a) prescribing the classes of goods that are exempted from the requirements of subsection (1) and the circumstances in which any of those classes of goods are not so exempted;
    - (b) prescribing the classes of persons who are required to report goods under subsection (1) and the circumstances in which they are so required;
    - (c) prescribing the circumstances in which goods, or classes of goods, on board a conveyance, or a class of conveyance, are required to be reported despite subsection (1.1); and
    - (d) defining the expression 'make contact with another conveyance' for the purposes of subsection (1.1) and prescribing the circumstances in which a conveyance or class of conveyances makes contact with another conveyance."

Mr. Chair, this is an amendment to the coordinating amendment in the bill, coordinating it with Bill C-21, which was introduced by the government last year.

It's required because of the changes to section 12 of the Customs Act to ensure that the language is the same for both import and export of goods. It ensures consistency in the exemption for reporting of goods under both direct and indirect cross-border movements. It also adds discretionary officer powers regarding exports and provides the authority to create related regulations.

The authority is already addressed by Bill C-21, but it needs to be included here as well.

**The Chair:** Colleagues, is it agreed to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

- b) quitte les eaux canadiennes, y compris les eaux internes, ou l'espace aérien du Canada, et entre ensuite à nouveau au Canada, tant que,
  - (i) s'agissant d'un moyen de transport autre qu'un aéronef, celui-ci n'a ni amarré, ni mouillé l'ancre, ni établi de contact avec un autre moyen de transport, alors qu'il se trouvait à l'extérieur du Canada.
  - (ii) s'agissant d'un aéronef, celui-ci n'a pas atterri alors qu'il se trouvait à l'extérieur du Canada.
- (1.2) Toutefois, l'agent peut exiger que des marchandises soient déclarées en application du paragraphe (1), même si celles-ci sont exemptées au titre du paragraphe (1.1) ou des règlements pris en vertu de l'alinéa (2)a).
  - (2) Le gouverneur en conseil peut, par règlement :
    - a) désigner les catégories de marchandises qui sont exemptées des exigences du paragraphe (1) et déterminer les circonstances dans lesquelles certaines de ces catégories ne sont pas exemptées;
    - b) désigner les catégories de personnes qui sont tenues de déclarer des marchandises en application du paragraphe (1) et prévoir les circonstances dans lesquelles elles sont tenues de le faire;
    - c) prévoir les circonstances dans lesquelles des marchandises ou des catégories de marchandises qui se trouvent à bord de moyens de transport, ou de catégories de ceux-ci, doivent être déclarées malgré le paragraphe (1.1);
    - d) définir l'expression « établir un contact avec un autre moyen de transport » pour l'application du paragraphe (1.1) ainsi que prévoir les circonstances dans lesquelles un moyen de transport ou une catégorie de moyens de transport établit un tel contact. ».

Monsieur le président, il s'agit d'un amendement à l'amendement visant à coordonner le projet de loi au projet de loi C-21, déposé par le gouvernement l'an dernier.

Celui-ci est nécessaire en raison des modifications apportées à l'article 12 de la Loi sur les douanes, afin de s'assurer que le libellé soit le même pour les importations et les exportations de marchandises. Il permet d'assurer une certaine cohérence dans l'exemption de déclaration de marchandises faisant l'objet de mouvements transfrontaliers tant directs qu'indirects. Il donne aussi aux agents des pouvoirs discrétionnaires concernant les exportations et prévoit le pouvoir d'élaborer des règlements connexes.

Ce pouvoir est déjà prévu par le projet de loi C-21, mais il doit être aussi prévu ici.

Le président : Chers collègues, la motion est-elle adoptée?

Les honorables sénateurs : D'accord.

The Chair: Carried.

Shall clause 7 as amended carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Colleagues, shall clause 1, which contains the short title, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall the bill, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Is it agreed that I report this bill to the Senate, as amended?

Hon. Senators: Agreed.
The Chair: Agreed.

Colleagues, I'd like to excuse our witnesses. Thank you very much for taking the time. It has been beneficial for the purposes of deliberation of the bill.

Senator Runciman, thank you very much for bringing forward the bill.

(The committee continued in camera.)

Le président : Adoptée.

L'article 7 tel que modifié est-il adopté?

Les honorables sénateurs : D'accord.

Le président : Adopté.

Chers collègues, l'article 1, qui comprend le titre abrégé, est-il adopté?

Les honorables sénateurs : D'accord. Le président : Le titre est-il adopté? Les honorables sénateurs : D'accord.

Le président : Adopté.

Le projet de loi, tel que modifié, est-il adopté?

Les honorables sénateurs : D'accord.

Le président : Adopté.

Dois-je renvoyer le projet de loi au Sénat tel que modifié?

Les honorables sénateurs : D'accord.

Le président : Adopté.

Chers collègues, je demanderais à nos témoins de bien vouloir quitter la salle. Merci beaucoup d'avoir pris le temps de vous joindre à nous. Votre présence nous a été très utile pour délibérer du projet de loi.

Sénateur Runciman, merci beaucoup de nous avoir saisis du projet de loi.

(Le comité poursuit à huis clos.)

### WITNESSES

# Monday, April 3, 2017

Canada Border Services Agency:

Madona Radi, Director, Program and Policy Management.

Royal Canadian Mounted Police:

Superintendent Jamie Solesme, Officer in Charge, Federal Coordination Center, Canada-United States, Federal Policing Special Services.

# **TÉMOINS**

# Le lundi 3 avril 2017

Agence des services frontaliers du Canada:

Madona Radi, directrice, Gestion des programmes et des politiques.

Gendarmerie royale du Canada:

Surintendant Jamie Solesme, officier responsable, Centre fédéral de coordination, Canada-États-Unis, Services spéciaux de la Police fédérale.

Available on the Internet: http://sencanada.ca Disponible sur internet: http://sencanada.ca